Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 037-213700255-20260407-2026_18_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Avril 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mr YVELIN Christian, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur BERTRAND ouvre la séance à 19H15.

A été nommé secrétaire de séance : Mr DUCHÊNE Guillaume

Délibération n°2026/18 : Composition des commissions communales
Rapporteur : Monsieur FAURRE, 1er Adjoint au Maire

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.
Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.
Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.
Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer 7 commissions comme suit :

Monsieur le Maire est président de droit des différentes commissions.

Commissions communales	Vice-président	Membres
Finances	Yann FAURRE	Guillaume DUCHÊNE Christian YVELIN Patrick GUILMET Charlotte HORNN

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 037-213700255-20260407-2026_18_DELIB-DE

Urbanisme	Yann FAURRE	Guillaume DUCHÊNE Sandrine CAUVEAU Christian YVELIN Nicolas BEAUPLAT
Education, enfance, jeunesse	Yann FAURRE	Charlotte HORNN Emilienne AUGÉ Charlène HORNN Laurence OSSANT Nicolas BEAUPLAT
Sécurité	Yann FAURRE	Guillaume DUCHÊNE Cyrille MARION Annie DORANGE Patrick MENDEZ Nicolas BEAUPLAT Charlène HORNN Christian YVELIN
Communication, artisanat, commerces	Audrey SALGUEIRO	Sandrine CAUVEAU Laurence OSSANT Cyrille MARION Patrick GUILMET Charlotte HORNN Charlène HORNN
Manifestations, associations, fêtes et cérémonies, culture, sports, loisirs	Audrey SALGUEIRO	Charlène HORNN Patrick GUILMET Charlotte HORNN Patrick MENDEZ
Bâtiments communaux, cimetière, espaces verts, réseaux, voirie	Patrick MENDEZ	Guillaume DUCHÊNE Emilienne AUGÉ Cyrille MARION Christian YVELIN Annie DORANGE Laurence OSSANT

Décision

En conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres des commissions communales,
- adopte le tableau des commissions communales présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

Le Secrétaire de séance

Guillaume DUCHÊNE